



Parti socialiste des  
Montagnes neuchâtelaises  
psmne.ch

## **23.107 - Organisation du Grand Conseil**

### **Intervention de Corine Bolay Mercier au nom du groupe socialiste**

Madame la Présidente,  
Chères et chers collègues

Avec le rapport 23.107, la commission législative adopte certaines propositions du bureau du Grand Conseil qui concernent le traitement des objets B.

Les modifications de l'Organisation du Grand Conseil (OGC), retenues par la commission législative, tendent à harmoniser les délais de traitement.

Ainsi, le traitement des résolutions, recommandations et postulats se fera au plus tard dans l'année qui suit leur dépôt.

Concernant les réponses écrites aux interpellations et questions, le Conseil d'État pourra répondre jusqu'à l'ouverture de la session suivante, (et non pas une semaine avant) ce qui permettra à l'exécutif et à l'administration cantonale d'avoir du temps supplémentaire pour rechercher et compiler certaines informations.

Le groupe socialiste acceptera donc le projet de loi amendé.

Quant aux amendements du groupe VERTPOP, il ne les soutient pas. D'abord, la·le député·e qui a déposé un projet de loi et qui estime que les travaux de la commission ont abouti à un projet totalement différent peut toujours redéposer son propre projet de loi.

D'autre part, opposer un projet travaillé en commission, parfois durant plusieurs mois, et l'opposer à un projet de loi « brut » qui n'a pas été traité en commission ne nous paraît pas adéquat.

Par contre, pour notre groupe, il est important que l'auteur d'un projet de loi accompagne les travaux en commission tout le long du processus parlementaire.

Pour le groupe socialiste,  
**Corine Bolay Mercier**